Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pôles de développement économique : une nouvelle classification des sites

Le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle classification des 38 sites compris dans les 19 pôles de développement économique du canton. Ils sont répartis en trois catégories. Cette nouvelle classification, basée sur l'année 2001, détermine les taux maximaux de soutien financier cantonal. La classification est revue chaque année.

Dès l'entrée en vigueur de la politique des pôles, une série de critères a été définie pour déterminer le niveau du soutien financier cantonal aux mesures de mise en valeur des sites. Une première classification a été réalisée en 1997 et réactualisée en 2000.

Pour la classification 2001, les sites ont été notés sur la base de 13 critères, identiques à ceux appliqués en 2000. Ils prennent en considération les domaines de l'environnement (localisation et qualité territoriale), de l'économie (économie et potentiel de développement) et du social (vitalité et participation locales). Tous les sites ont été notés individuellement selon leurs caractéristiques propres, alors que lors de la dernière classification plusieurs sites étaient évalués au sein d'un même pôle. Cette modification est la cause de nombreuses évolutions du classement.

Le résultat est le suivant :

· 7 sites utrastratégiques (contre 13 en 2000). 2 nouveaux promus : Nyon-Signy et Hautes Ecoles : La Bourdonnette. 7 déclassés : Yverdon-les-Bains, Y-Parc : PST ; Montagny ; Bex ; Ollon ; Roche ; Villeneuve et Payerne-ville.

· 14 sites fortement stratégiques (contre 9 en 2000). 3 nouveaux promus : Blécherette Région ; Morges centre et Tolochenaz. 1 déclassé : Rolle-Mont-sur-Rolle.

· 17 sites stratégiques (contre 15 en 2000).

Les taux maximaux de soutien financier demeurent inchangés :

(Voir le communiqué et le tableau en annexe).

La nouvelle classification des sites figure en annexe et peut être consultée sur le site www.dinf.vd.ch ou www.economie.vd.ch/news.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mars 2002

Christian Exquis, responsable de la politique des pôles au Service de l'aménagement du territoire, tél. 021/316 73 94 et Roland Hayez, responsable de la politique des pôles au Service de l'économie, tél. 021/316 60 18

Cp classification pôles - annexe
Cp classification pôles